

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 19 NOVEMBRE 2024

N° 2024-434 SIGNATURE D'UN BAIL PROFESSIONNEL AVEC L'ASSOCIATION PRÉVENTION SANTÉ TRAVAIL VENDÉE LITTORAL

Nomenclature des actes : 3.3

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 attribuant des délégations à la Présidente, prévoyant dans le domaine de « la gestion foncière et du patrimoine » de déléguer à Mme la Présidente la possibilité « de prendre toutes décisions concernant la location des ateliers relais, des ateliers et bureaux de la pépinière d'entreprises de Benêtre ».

La Présidente décide de passer un bail professionnel avec L'association « PRÉVENTION SANTÉ TRAVAIL VENDÉE LITTORAL », représentée par son Président, M. Patrick HOUSSAIN, dont le siège social est au 2 rue des Frères Lumières 85340 aux Sables d'Olonne pour un ensemble de bureaux à la pépinière d'entreprises de Benêtre à Sigournais.

Les modalités de location sont les suivantes :

Bureaux loués	Superficie (m ²)	Prix HT
16	16,3	195,60 €
18	16,0	192,00 €
20	16,4	196,80 €
22	20,8	249,60 €
24	17,7	212,40 €
Superficie totale	87,2 m ²	
Loyer mensuel hors charges		1 046,40 €
Charges mensuelles		250,00 €
Loyer total mensuel		1 296,40 €

Le bail professionnel est conclu pour une durée de 6 années à compter du 2 décembre 2024.

À CHANTONNAY, le 19 novembre 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 19/11/2024.